

ASSOCIATION NATIONALE DES
FILMS F.F.I. - F.T.P.F.
1 rue Saint Georges 19

PARIS, le 8 DECEMBRE 1947

PARIS IX°
circulaire N° 210

OBJET: SUITE A CORRESPONDANCE
EUE EN REPONSE A CIRCULAIRE 197
CONCERNANT TOURNEE CINEMATOGRAPHIQUE

La Direction Nationale se félicite du grand nombre de réponses reçues à la circulaire N° 197 et invite les comités départementaux qui n'ont pas encore répondu, à examiner également l'organisation dans leur département de cette tournée cinématographique en se référant à la circulaire précitée et en étudiant attentivement les indications contenues dans celle-ci.

Nous précisons encore une fois les buts poursuivis en organisant cette tournée à soule fin que chacun comprenne l'importance, la portée et l'utilité.

- a) populariser des films excellents encore méconnus.
- b) renforcer toujours plus le prestige de notre Association, en la faisant mieux connaître par son activité inlassable, même pendant la période creuse de l'hiver.
- c) renflouer dans une certaine mesure les caisses propagande et sociale, à tous les échelons et les rendre ainsi plus florissantes et aptes à répondre à la nécessité toujours plus grande de l'accomplissement des tâches de ces services.

Une erreur technique a été faite dans la circulaire N° 197, erreur que vous avez sans doute rectifiée vous mêmes. Les bénéfices réalisés à la suite de cette tournée, seront répartis de la façon suivante :

- 1°- 50 % à la Direction Nationale
 - 2°- 50 % à répartir entre le comité départemental et le comité local organisateur.
- d) permettre un recrutement intensif d'anciens et amis au cours de ces séances.
 - e) permettre la reprise des cartes de la nouvelle année.

Les réponses reçues posant de nombreuses solutions et possibilités différentes, après les avoir étudiées, nous nous sommes arrêtés à la seule solution pratique pouvant être appliquée dans tous les départements, présentant le plus de garanties, de chance étant la plus simple et la moins onéreuse, permettant une organisation saine et un contrôle maximal.

LA SEANCE EN PRIVE.

Nous avons proscrit la séance dite publique parce que trop compliquée trop onéreuse, susceptible d'attirer de multiples ennuis et peu rentable.

Nous avons strictement retenu la séance " en privé " qui présente de nombreux avantages, permet l'utilisation des possibilités qui nous ont été transmises, est moins onéreuse et susceptible d'être très fructueuse. La seule condition exigée que nous croyons largement réalisable, est un travail de préparation demandant l'effort de tous.

.../.....

CIRCULAIRE N° 210

INSTRUCTIONS A OBSERVER TRES RIGOREUSEMENT.

Pour l'organisation de séances privées, certaines libertés sont tolérées : publicité dans la presse, par tract, affiches mais en soulignant le caractère privé de ces séances.

NE JAMAIS ANNONCER UN PRIX D'ENTREE (ni dans la presse, ni sur aucun matériel)

Les cartes d'invitation doivent être distribuées avant la séance. Interdiction absolue d'en fournir à la porte de la salle, quelques instants avant la séance.

Il n'y a aucun droit (droit des pauvres, contributions indirectes etc) à payer, les séances étant privées et faites sur carte d'invitation, il faut refuser de payer ces droits, sauf en ce qui concerne les droits de la Société des Auteurs. Régler cette question avec le représentant de cette Société. Les sommes que les organisateurs ont collectées le sont à titre d'aide à l'organisation, de dons, etc. mais non à titre de droit d'entrée.

Le fait d'indiquer un prix d'entrée sur les cartes d'invitation, enlève le caractère privé de la séance, qui, de ce fait est astreinte à tous les formalités et obligations d'une séance publique.

Pour les séances prévues en 16 mm, dans le cas d'une intervention d'un commissaire de police ou de toute autre autorité officielle, en ce qui concerne la sécurité, indiquez que la projection a lieu en format 16 mm ininflammable excluant toutes possibilités d'incendie et que les appareils ont l'autorisation de projeter dans toutes les salles, de la part de la Direction Nationale de la Cinématographie Française.

DANS QUELLE SALLES PEUT-ON PROJETER ?

Il est évident que ces séances peuvent avoir lieu dans :

1° - en 35 mm

Toutes les salles aménagées (avec cabine et appareils) spécialement pour des projections cinématographiques. Salles de cinéma appartenant à des sociétés, des personnes privées ou des organisations, que l'on peut vous prêter ou vous louer.

Nous conseillons vivement d'utiliser en premier lieu, les salles aménagées appartenant à des organisations et susceptibles de vous être prêtées bénévolement ou à des prix très minimes.

2° - en 16 mm

Toutes les salles ayant une contenance suffisante et dans laquelle l'on peut fixer une toile (drap) et projeter avec un appareil portatif que vous avez, qu'une organisation vous prêtera ou que vous louerez.

.../....

Dans ce cas également, par mesure d'économie, nous nous conseillons d'utiliser en premier lieu les salles que l'on peut mettre à votre disposition bénévolement en tenant compte de sa quantité et de l'opportunité de son utilisation.

COMMENT DETERMINER SI L'ON PEUT FAIRE LA PROJECTION :

Avant l'organisation d'une séance, il est nécessaire d'avoir tous les éléments du prix de revient; prix de location de la salle, salaire de l'opérateur, location de l'appareil de projection s'il y a lieu, prix des affiches et de la publicité, coût des transports pour l'opérateur, etc.. et location du film.

Ce n'est qu'en fonction du prix de revient, de la contenance de la salle, du nombre de cartes d'invitation que vous jugerez possible de placer, que vous déterminerez si la séance peut être organisée en tenant compte qu'en aucun cas l'ensemble des séances organisées dans le département, ne doivent pas être déficitaires, mais au contraire bénéficiaires.

En ce qui ^{nous} concerne, nous vous donnons ci-joint la liste des films que le CENTRE DE DIFFUSION DU FILM, tient à votre disposition en indiquant le prix de location, le sujet, la durée de projection. Il vous reste à choisir celui que vous désirez projeter en tenant compte de :

- a) s'il a déjà été projeté dans votre département.
- b) du programme que vous proposez d'établir et qui peut contenir des intermèdes (artistiques, etc...) qui vous feront choisir un film d'une plus courte durée.
- c) de l'objet de votre séance (éducativo ou récréative).

Nous précisons que les films sont loués pour une séance, une semaine quinze jours ou un mois maximum. Nous vous conseillons de louer au moins une semaine et plus si cela vous est possible. Il vous appartient d'utiliser les films au maximum pendant la période que vous avez décidé de les garder.

NOTA: Pour les locations à partir d'une semaine, les prix sont établis, complètement compris. Cela dans les deux cas (16 m/m et 35 m/m).

RESPONSABILITES DES FILMS

Le film que vous avez choisi doit être commandé directement par le Comité Départemental au-CENTRE DE DIFFUSION DU FILM .. 61 Rue de Chabrol 61 - PARIS 10^e - (Provence 07 - 05) (vous conformez au bon de commande ci-joint) . Le Comité Départemental est entièrement responsable du film (détérioration, perte, etc...) et doit régler la location du ou des films au CENTRE DE DIFFUSION DU FILM.

PLACEMENT DES CARTES D'INVITATION ET CONTROLE

Nous vous indiquons tout de suite, que les cartes d'invitation sont d'un coût de 500 Francs le mille.

Pour atteindre les buts que nous nous proposons dans cette tournée circulaire, pour qu'elle soit positive en tant que résultat financier, recrutement et propagande, il faut attacher une importance particulière au placement des cartes d'invitation.

Une fois la salle trouvée et la décision de faire la séance prise, l'ensemble des adhérents du Comité ou des Comités de la localité, doivent être mobilisés pour le placement des cartes d'invitation. Elles doivent être placées en premier lieu dans les milieux anciens combattants de la Résistance, aux amis de la Résistance (amis d'hier et d'aujourd'hui) à la population.

Pour pouvoir avoir un contrôle le plus parfait à tous les échelons c'est la Direction Nationale qui fournira les cartes d'invitation.

Le prix d'entrée de la séance ne devant pas être mentionné et ne devant pas être limitatif, les cartes auront au verso un timbre de solidarité de 20 Francs - 30 Francs - 50 Francs ou 100 Francs -. Ce n'est donc pas la carte qui sera payante, mais le timbre à titre de solidarité, oblitéré par la Direction Nationale. Le Comité départemental qui doit avoir la responsabilité de l'organisation de la tournée dans le département, sera seul habilité pour passer commande à la Direction Nationale, les comités locaux se rapportent en rapport avec lui.

Pour la commande des cartes, nous attirons votre attention sur le fait qu'il y en a plusieurs prix et que le prix minimum de 20 Francs doit être observé comme base de calcul de prévision (vous conformez au bon de commande ci-joint).

La tournée terminée dans le département, le Comité départemental renverra les cartes qui lui reste et joindra les factures ayant trait aux dépenses pour cette tournée.

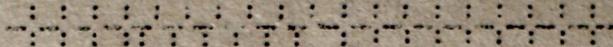
A l'entrée, les cartes placées devant ^{être} écornées mais nous retirées à seule fin que l'acheteur conserve son timbre de solidarité qui justifie sa présence dans la salle au cas d'un contrôle des Pouvoirs Publics.

Nous pensons que les indications et conseils ci-dessus seront en mesure de vous rendre service et permettront d'organiser cette tournée dans les meilleures conditions possible.

LE SECRETARIAT.

CIRCULAIRE N° 210

BON DE COMMANDE POUR LA LOCATION DES FILMS



ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENS FRANCS TIREURS ET PARTISANS FRANÇAIS

COMITE DEPARTEMENTAL DE

ADRESSE EXACTE

ou

CENTRE DE DIFFUSION DU FILM - 61 Rue de Chabrol 61 - PARIS 12° -

J'ai l'honneur de vous demander en location le film en
r/m intitulé
ainsi que le complément du programme en r/m intitulé

NOTA : ne pas oublier d'indiquer s'il agit d'un film de 16 r/m ou de 35/m.

Cette location porte sur une durée de jours et se
monte à Francs après les prix qui nous ont été communiqués à Francs
pour le film intitulé et à Francs
pour le complément intitulé

Je déclare avoir pris connaissance de la circulaire N° 210
et m'engage à me conformer aux instructions qu'elle contient ainsi qu'à vous
régler le montant de la location en même temps que le renvoi des films.

LE RESPONSABLE DU COMITE DEPARTEMENTAL
CHARGE DE L'ORGANISATION DE LA TOUREE

P.S. une copie de ce bon doit être envoyée à la DIRECTION NATIONALE -
19 Rue Saint Georges 19
PARIS IX°

CIRCULAIRE N° 210

BON DE COMMANDE POUR CARTES D'INVITATION

COMITE DEPARTEMENTAL DE

ADRESSE EXACTE

à

ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENS FRANCS TIREURS ET PARTISANS FRANÇAIS

19 Rue Saint Georges 19 - PARIS IXE

J'ai l'honneur de vous passer commande de cartes d'invitation pour la tournée cinématographique.

N O M B R E

.....	avec timbres de solidarité à	20 Francs
.....	" " " " "	30 "
.....	" " " " "	50 "
.....	" " " " "	100 "

Je déclare avoir pris connaissance de la circulaire N° 210 et m'engage à me conformer aux indications qu'elle contient et à régler avec la Direction Nationale de l' Association dans le délai le plus bref.

LE RESPONSABLE DU COMITE DEPARTEMENTAL
CHARGE DE L'ORGANISATION DE LA TOURNÉE.

TITRES	DUREE	LOCATION A LA SEANCE
CAMPS DE LA MORT	O.H. 21"	300 Francs
UN AN DEJA (Bilan du Ministère de l' Air)	O.H. 33"	200 "
BATAILLON DE CHOC	OH. 7 "	100 "
PRISE DE COLMAR	O.H. 10 "	100 "
RESISTANCE (Libération de PARIS)	O.H. 33"	300 "
VA-FU-PIEDS SUPERBES	C.H. 7"	100 "
PAMIR	O. .33"	500 "
ALLO JAMES	O.H. 7"	100 "
VOL A VOILE	O.H. 20"	200 "
LE CHEMIN DE LA LIBERTE	O.H. 33"	500 "
FEMMES FRANCAISES	C.H. 15"	200 "
FEMMES SOVIETIQUES	O.H. 10"	200 "
DIX MINUTES AVEC LES F.F.I.	O.H. 7"	100 "

DESSINS ANIMES

FLIP DANS LA TEMPETE	O.H. 7"	200 Francs
FLIP ACHETE UNE VOITURE	C.H. 7"	200 "
FLIP DENTISTE	O.H. 7"	200 "
TAPAGE NOCTURNE	O.H. 7"	200 "

LISTE DE NOS FILMS FORMAT STANDARD 16 m/m

TITRES	SUJETS	DUREE
COCA	la vie héroïque d'une jeune partisane soviétique	I.H. 35"
LA MARSEILLAISE	la grande épopée de la Révolution Française	2.H. 15 "
SECTEUR TRANQUILLE	épisode gaie sur le devoir et l'amour	I.H. 30 "
COLLINE DE MALAKOFF	épisode de la prise de SEBASTOPOL	I.H. 30 "
LE PILOTE TCHKALOFF	vie et exploits d'un pilote d'essai et réalisation du Raid MOSCOU - NEW-YORK	I.H. 45 "
DJOULBAS	Film soviétique commenté en français aventure extraordinaire des gardes-frontières en lutte contre les pillards	I.H. 20 "
HARDI LES GARS	BISCOT dans le tour de FRANCE	I.H. 35 "
LE CHALAND QUI PASSE	Comédie sentimentale avec Michel SIMON	I.H. 15 "
ZERO DE CONDUITE	Vie joyeuse et bruyante des pensionnaires d'un collège de province.	O.H. 45"
VISAGE DE L'U.R.S.S.	Reportage à travers les diverses régions de l' Union Soviétique	I.H.
LENINGRAD	Épisode historique du Sièze de LENINGRAD	I.H.
BATAILLE D'OREL	victoire de l'Armée Rouge sur l'armée nazie	C.H. 50"
LA GRANDE MURAILLE	la lutte du peuple chinois contre l'envahisseur japonais.	I.H.

NOS COMPLEMENTS DE PROGRAMME FORMAT STANDARD 16 mm

TITRES	DUREE	LOCATION A LA SEANCE
FEMMES FRANCAISES	O.H. 15 "	150 Francs
FEMMES SOVIETIQUES	O.H. 15 "	150 "
RESISTANCE (Libération de PARIS)	O.H. 33 "	250 "
CAMPS DE LA MORT	O.H. 25 "	250 "
LE CHEMIN DE LA LIBERTE	C.H. 33 "	400 "
BONNE DE FRANCE	O.H. 10 "	250 "

DESSINS ANIMES

FLIP DANS LA TEMPETE	O.H. 7"	150 Francs
FLIP ACHETE UNE VOITURE	O.H. 7"	150 "
FLIP DENTISTE	O.H. 7"	150 "
TAPAGE NOCTURNE	O.H. 7 "	150 "
SUS A L'OS	O.H. 7"	150 "
MATHURIN FORGERON	O.H. 7"	150"
BETTY RECOURT	O.H. 7"	150 "
BETTY ET LES OISEAUX	O.H. 7"	150 "

RECHAIRÉ N° 210

TAUX DE LOCATION DE NOS FILMS EN FORMAT STANDARD 35 m/m

TITRES	à la séance	à la semaine	15 Jours	1 mois
PROFESSEUR CUPIDON	2.500 Frs	12.000 Frs	22.000 Frs	38.000 Frs
COLLINE DE MALAKOFF	2.000 "	10.000 "	18.000 "	30.000 "
SECTEUR TRANQUILLE	2.000 "	10.000 "	18.000 "	30.000 "
LA MARSEILLAISE	2.000 "	10.000 "	18.000 "	30.000 "
MARDI LES GARS	2.000 "	10.000 "	18.000 "	30.000 "
LE CHALAND QUI PASSE	1.500 "	7.500 "	13.000 "	22.000 "
LE RO DE CONDUITE	1.500 "	7.500 "	13.000 "	22.000 "
MISSION POLAIRE	800 "	4.000 "	7.000 "	12.000 "
STEFAN	800 "	4.000 "	7.000 "	12.000 "
LA GRANDE MURAILLE	800 "	4.000 "	7.000 "	12.000 "
VISAGE DE L'U.R.S.S.	800 "	4.000 "	7.000 "	12.000 "
BATAILLE DE MOSCOU	800 "	4.000 "	7.000 "	12.000 "
AFGHANISTAN	800 "	4.000 "	7.000 "	12.000 "
LES REVOLTES D'ALVARADO	800 "	4.000 "	7.000 "	12.000 "
VENGEURS DU PEUPLE	800 "	4.000 "	7.000 "	12.000 "

TAUX DE LOCATION DE NOS FILMS EN FORMAT STANDARD 16 m/m

TITRES	à la séance	à la semaine	15 jours	1 mois
ZOLA	1.500 Frs	5.000 Frs	8.000 Frs	15.000 Frs
LA MARSEILLAISE	" "	" "	" "	" "
SECTEUR TRANQUILLE	" "	" "	" "	" "
COLLINE DE MALAKOFF	" "	" "	" "	" "
PILOTE TCHKALOFF	" "	" "	" "	" "
COJULBAS	" "	" "	" "	" "
MARDI LES GARS	" "	" "	" "	" "
LE CHALAND QUI PASSE	" "	" "	" "	" "
LE RO DE CONDUITE	" "	" "	" "	" "
VISAGE DE L'U.R.S.S.	700 Frs	2.500 Frs	6.000 Frs	8.000 Frs
BATAILLE D'OREL	" "	" "	" "	" "
LA GRANDE MURAILLE	" "	" "	" "	" "
CROISSEUR VARIAGUE	3.500 Frs	} prix à débattre pour plusieurs séances.		
MOULTE DE BALLET	3.500 Frs			
IL ETAIT UNE PETITE FILLE avec le complément : SABLES DE MORT		} à la séance 4.500 Frs.		